



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi de 13 h à 16 h, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h Tél : 03 88 08 94 06 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim Lundi soir semaine impaire de 18 h à 19 h sauf au mois d'août (pas de permanence) Tous les 1ers jeudis du mois Mercredi de 16 h 00 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 00 https://www.bibliotheque-stotzheim.fr
Permanence Maire/Adjoints :	
Réunion du Conseil Municipal :	
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr :	toute l'année : du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
(Tél : 03 88 92 27 19)	
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : les jeudis 02/07, 16/07, 30/07, 13/08 et 27/08
Société Protectrice des Animaux de Moyenne Alsace :	03 88 57 64 68
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

JOURNÉE CITOYENNE

La Commune organise une journée citoyenne pour désherbage (cimetière, cour d'école et zone de loisirs), **le vendredi 3 juillet 2026 à 17h30 aux ateliers municipaux.**

Vous pouvez tous y participer et contribuer ainsi au nettoyage du village. Merci, pour ceux qui le peuvent, de ramener binettes, gants et autres outils de jardinage.

Des sacs poubelles et des gants seront mis à disposition.

Une collation sera offerte aux participants.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !



EXAMENS ET CONCOURS



Le 13 juillet 2026, la Commune honore les **jeunes méritants** qui ont réussi un examen de fin d'études secondaires ou un examen d'entrée dans la vie professionnelle.

Les lauréats sont priés de **s'inscrire en Mairie au plus tard le jeudi 9 juillet 2026.**

Un justificatif devra être transmis.

Le cadeau sera remis personnellement aux lauréats lors de la cérémonie qui aura lieu sur la place de la mairie.

Si toutefois il devait y avoir des absents, **le cadeau sera à retirer par le lauréat lors d'une permanence maire/adjoints les lundis impaires de 18h à 19h (pas de permanence en août).**

REJOIGNEZ-NOUS POUR LA FÊTE NATIONALE !

13 Juillet
À PARTIR DE
18h30
- Sur la place de la Mairie -

AU PROGRAMME:

- ★ Discours de la maire à **18h45**, suivi de la remise des diplômes et du vin d'honneur avec weckeles offert par la mairie
- ★ Musique avec l'Entente musicale Stotzheim - Westhouse à **20h**
- ★ Balade aux lampions à **21h30** (les enfants seront sous la responsabilité des parents)
- ★ Pour finir soirée guinguette sur la place de la mairie

Buvette payante après le vin d'honneur

Petite restauration payante dès 19h30, assurée par l'Étoile Sportive de Stotzheim et Leo's pizza.

*En cas de mauvais temps - nous nous rendrons à la salle des fêtes, Espace Marie Sigrist,
au 29 rue de Benfeld*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Désignation de délégués au Syndicat Forestier des 26 Communes

Le Conseil municipal désigne M. Maxime METZ, Adjoint, comme délégué titulaire et M. Stéphane ECKERT, Conseiller municipal, comme délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité

Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal désigne M. Cédric METZ comme correspondant défense.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs - propositions

Les membres établissent la liste des propositions de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour la Commission Communales des Impôts Directs, selon les catégories des contribuables à représenter. Cette liste sera validée lors de la prochaine séance après avoir recueilli les retours des personnes concernées. La Direction des Services Fiscaux désignera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants des propositions émises par la Commune.

Adopté à l'unanimité

Subvention aux associations locales

Une subvention de 250 euros est allouée aux associations locales pour l'année 2026.

Adopté à la majorité des voix

Subvention à l'Association Foncière de Stotzheim

Une subvention de 6 100 euros est accordée pour 2026 à l'Association Foncière de Stotzheim.

Adopté à la majorité des voix

Demande de subvention de l'Union Musicale de Stotzheim

Ce point est retiré de l'ordre du jour à la demande de l'association. Le Conseil prend acte.

Crédits de fonctionnement aux écoles et à la bibliothèque municipale

Les crédits suivants ont été alloués pour l'exercice 2026 :

- Compte 6067, fournitures et livres scolaires : 2 900 euros
- Compte 64748, subvention coopérative école maternelle : 400 euros
- Compte 64748, subvention coopérative école élémentaire : 400 euros
- Compte 6065 : bibliothèque : 3 400 euros

Adopté à l'unanimité

Formation des élus locaux et fixation des crédits

Le Conseil municipal alloue une enveloppe budgétaire de 2% du montant des indemnités des élus pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Fongibilité des crédits

Le Maire est autorisé pour l'exercice 2026 à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Adopté à l'unanimité

Dépenses « Fêtes et cérémonies » à imputer au 6232

Les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sont définies pour le Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat d'exploitation 2025

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

. affectation au compte 1068 :	143 022,21 €
. report en investissement (recettes) au compte 001 :	109 856,27 €

Adopté à l'unanimité

Vote des taux de la fiscalité direction locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition 2026 par rapport à 2025 et de le porter à :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 20,24 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 38,54 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,49 %

Adopté à l'unanimité

Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 est approuvé comme suit :

Recettes de fonctionnement	1 031 150,52 Euros
Recettes d'investissement	1 353 800,00 Euros
Total des Recettes	2 384 950,52 Euros
Dépenses de fonctionnement	1 031 150,52 Euros
Dépenses d'investissement	1 353 800,00 Euros
Total des Dépenses	2 384 950,52 Euros

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mai 2026

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 avril 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil municipal désigne Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, comme titulaire et Pauline FABRY, comme suppléant des membres du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales.

Adopté à la majorité des voix

Service minimum d'accueil dans les écoles

Le Conseil municipal décide de faire un appel à la candidature au sein de la population pour assurer le service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève du corps enseignant. Trois personnes candidates sont déjà retenues. La liste définitive sera validée lors du prochain conseil.

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Les membres établissent la liste des propositions de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour la Commission Communales des Impôts Directs, selon les catégories des contribuables à représenter.

Adopté à l'unanimité

Approbation de l'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

Le Conseil municipal approuve l'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics et autorise la Maire à signer la convention et la charte d'utilisation.

Adopté à l'unanimité

Travaux de chauffage : sous-station mairie, régulation SIEMENS

Le Conseil municipal décide de d'effectuer les travaux à la sous-station mairie et de retenir le devis établi par l'entreprise GILGENMANN, devis n° DE000068 pour un montant HT de 4 502,43 €.

Adopté à l'unanimité

Emplois saisonniers

Mme Zoé SPECHT a été tirée au sort pour l'emploi du 6 au 31 juillet 2026 et M. Aurélien SPITZ a été tiré au sort pour l'emploi du 3 au 28 août 2026.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 mai 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Travaux pont communaux : missions CSPS, validation de l'avant-projet et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet établi par le maître d'œuvre pour un montant HT de 598 720,00 € pour les 3 ponts, décide de retenir le devis établi par l'entreprise PRESENTS, sis 67300 SCHILTIGHEIM, pour la mission CSPS, d'un montant HT de 4 218,75 €, et approuve le nouveau plan de financement prévisionnel.

Adopté à l'unanimité

Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Le Conseil municipal désigne Dominique LEHMANN comme déléguée titulaire et Jean-Michel CROMER comme délégué suppléant pour l'élections des délégués du collèges des communes au Comité syndical de l'ATIP.

Adopté à l'unanimité

Désignation référents territoriaux (EESH) « Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine »

Le Conseil municipal désigne comme référents territoriaux : Monsieur Maxime METZ comme référent élu et Monsieur Fabrice ABRAHAM comme référent agent communal.

Adopté à l'unanimité

Convention relative à l'entretien du réseau cyclable du Pays de Barr

Le point est retiré de l'ordre du jour. Une nouvelle convention sera établie.

Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site Internet :

www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

5 JUIN 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Caroline BAUMERT

Jean-Michel CROMER

Gwenn GAUDIN

Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO

Élodie HESTIN

Valérie HIRTZ

Dominique LEHMANN

Laetitia LEIBEL

Céline MASTRONARDI

Cédric METZ

Maxime METZ

Guillaume SCHULTZ

Benoît SPITZ

Absents excusés : Stéphane ECKERT, Pauline FABRY

Procuration : Pauline FABRY à Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO

Stéphane ECKERT à Maxime METZ

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c)	15

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste En avant Stotzheim	15	3	3

LISTE EN AVANT STOTZHEIM

- 1) Dominique LEHMANN, **déléguée**
- 2) Jean-Michel CROMER, **délégué**
- 3) Céline MASTRONARDI, **déléguée**
- 4) Maxime METZ, **suppléant**
- 5) Caroline BAUMERT, **suppléante**
- 6) Cédric METZ, **suppléant**

Les délégués sont chargés de procéder à l'élection des sénateurs qui aura lieu **le dimanche 27 septembre 2026 (scrutin ouvert de 8h30 à 17h30)**.

En cas d'absence d'un délégué, c'est le suppléant, selon l'ordre de la liste, qui est amené à le remplacer.

GRANDS ANNIVERSAIRES

KATZ Marthe 95 ans le 18/04



HABSIGER Pierrette 90 ans le 04/05



WURRY Jean-Paul 85 ans le 10/06



JOLLY Christiane 90 ans le 14/06



ÉTAT CIVIL

En France, la protection des données personnelles est encadrée par la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés ».

Elle ne nous autorise plus à diffuser les événements familiaux (naissances, mariages, décès...) des Stotzheimois(es) sans une autorisation écrite de votre part.

Ainsi si vous souhaitez faire figurer une information vous concernant dans la rubrique « État-Civil » du Stotz'infos, **qui figurera dans le bulletin annuel**, merci de nous le faire savoir :

- Soit par courrier : mairie, 39 route Romaine 67140 STOTZHEIM
- Soit par email : mairie@stotzheim.fr

Vous pouvez nous transmettre également une photo que nous pourrions insérer dans l'annonce.



MARIAGE :
1 mariage en juin 2026

PACS :
1 pacs en mai 2026



DÉCÈS :
Emilienne LEIBEL née GELB, née le 24 février 1931 à Stotzheim (Bas-Rhin), domiciliée 37 rue de Benfeld, est décédée le 17 mai 2026 à Barr (Bas-Rhin) à l'âge de 95 ans.

Marthe KATZ née BAUMANN, née le 18 avril 1931 à Mulhouse (Haut-Rhin), domiciliée 32 B Quartier Central, est décédée le 19 juin 2026 à Strasbourg (Bas-Rhin) à l'âge de 95 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

BOCKEL Jean-Paul	Installation d'un abri de jardin, 30 rue d'Or
Commune de Stotzheim	Reconstruction du franchissement (pont) rue des Roses
Commune de Stotzheim	Reconstruction du franchissement (pont) rue des Prunes
Commune de Stotzheim	Reconstruction du franchissement (pont Judengaessel) Bas-Village
HUCHELMANN Gabriel	Pose de 5 châssis et remplacement d'un velux, 18 Haut-Village
RUHLMANN Valérie	Rénovation et isolation toiture, 23 Quartier Central
THOMANN Roland	Ravalement façades (volets et colombages), 10 Haut-Village

Permis de démolir :

Commune de Stotzheim	Démolition du franchissement (pont) rue des Roses
Commune de Stotzheim	Démolition du franchissement (pont) rue des Prunes
Commune de Stotzheim	Démolition du franchissement (pont Judengaessel) Bas-Village
HABERBUSCH Quentin	Démolition partielle d'une dépendance, 6 rue de Benfeld

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026 à STOTZHEIM

<u>Date</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisateurs</u>	<u>Horaire</u> (à partir de)
JUILLET				
05/07/2026	Marche de la Myrtille	Stade et Salle des Fêtes	Étoile Sportive	10 h 00
08/07/2026	Marché paysan	Ortenberg		16 h 00
13/07/2026	Fête Nationale	Espace Marie Sigrist	Commune de Stotzheim	20 h 00
19/07/2026	Fête des moissons	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	10 h 00
26/07/2026	Sortie vélo	Ortenberg/Stotzheim		
AOÛT				
07/08/2026	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de Sang	17 h 00
SEPTEMBRE				
05/09/2026	Soirée Loto	Espace Marie Sigrist	Étoile Sportive	20 h 00
19-20/09/2026	Journées du Patrimoine			
20/09/2026	Fête Patronale	Ortenberg	Paroisse	09 h 00
27/09/2026	Marché des créateurs	Espace Marie Sigrist	Cercle St Nicolas	10 h 00

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LES MESURES DE PROPRETÉ ET DE SALUBRITÉ GÉNÉRALE SUR LES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE

Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal réglementant les mesures de propreté et de salubrité générale sur les voies ouvertes à la circulation publique a été pris le 2 novembre 2023.

Article 2 : Entretien des trottoirs, devants des portes et caniveaux :

En toute saison, les riverains des voies ouvertes à la circulation publique sont tenus de nettoyer le trottoir au droit de leur façade dans toute sa largeur et sur toute sa longueur de la ou des façades de leur propriété (maison, cours, jardins...) ou s'il n'existe pas de trottoirs, sur un espace minimum d'un mètre de largeur, et de maintenir en bon état de propreté le caniveau ou le fil d'eau.

Il leur incombe à ce titre :

- De balayer, notamment les feuilles mortes, de nettoyer le trottoir ainsi que le caniveau,
- D'ôter les mauvaises herbes ou mousses pouvant s'y développer. L'application ou le déversement de produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques est pros crit. Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou tout autre moyen qui respecte l'environnement,

- D'assurer l'enlèvement des débris ou feuillage s'y trouvant pouvant obstruer les regards des eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales, d'éviter les obstructions des canalisations et de limiter les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Ces balayures ne devront ni traîner au bord des rues, ni être jetées sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage devront être ramassés et évacués à la déchetterie (déchets verts).

Article 3 : Les descentes des eaux pluviales

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sur la voie publique et permettant l'écoulement de ces eaux est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

Article 5 : Entretien des végétaux

5.1. **Taille des haies :** les haies doivent être taillées par les riverains à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

5.2. **Élagage :** en bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais des riverains, après mise en demeure restée sans effet.

Article 6 : Nettoyage des rues

Le balayage des rues est de la compétence de la Commune. Toutefois, le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les véhicules ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces faits ou d'office à leurs frais, et sans préjudice de poursuites encourues.

Article 7 : Responsabilité

Les riverains demeurent personnellement responsables de tout accident survenu au droit de leur immeuble du fait de l'inobservation des présentes prescriptions. L'ensemble des frais occasionnés par les prestations inhérentes à l'entretien de ces voies seront à la charge de la personne physique ou morale identifiée.

Article 8 : Infraction

Toute infraction pourra faire l'objet de sanctions et poursuites pénales conformément aux textes en vigueur.

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous allez avoir 16 ans ? N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile.

Cette démarche est indispensable et vous donne des Droits : une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens, concours et permis de conduire et pour effectuer votre Journée Défense et Citoyenneté.

Cette journée, appelée « JDC », est obligatoire pour les garçons et les filles et vous permettra d'être en règle vis-à-vis du service national et de vos futures démarches administratives. Le recensement vous permettra d'être inscrit(e) automatiquement par la mairie sur les listes électorales. Alors, n'attendez pas !

Modalités pour vous faire recenser :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à votre mairie, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile (facture des parents).

Vous pouvez également effectuer votre démarche via le site servicepublic.fr



LE SERVICE NATIONAL

EN BREF

L'ARMÉE DE TERRE

- 120 000 hommes et femmes protègent la France et sa population, sur le territoire national comme à l'étranger.
- En coordination avec les alliés et les autres forces armées françaises, elle mobilise en permanence 30 000 soldats en posture opérationnelle.

LE SN AVEC L'ARMÉE DE TERRE

Plus de 70 métiers dans 130 garnisons, par exemple :

Protection : combattant protection du territoire, combattant engins blindés, maître-chien, agent munitions...

Soutien des forces : opérateur de maintenance, opérateur simulateur de vol, auxiliaire sanitaire, magasinier, conducteur aviateur...

Expertise : expert cyber, expert renseignement, psychologue, chargé d'expertise et d'essai en décontamination...

LA MARINE NATIONALE

- 40 000 hommes et femmes, mobilisés 24h/24.
- Elle agit sur les mers, sous les mers, et au-delà des mers pour protéger les intérêts de la France.
- Les marins participent aussi au secours des personnes, interviennent contre les trafics illicites et pour préserver l'environnement marin.

LE SN AVEC LA MARINE NATIONALE

Plus de 40 métiers dont certains embarqués ! par exemple :

Protection : patron d'embarcation, opérateur gendarmerie maritime, opérateur de contrôle de la navigation, opérateur protection-défense...

Soutien des forces : assistant électricien naval, opérateur restauration, opérateur manoeuvrier (moyens portuaires des bases navales)...

Expertise : spécialiste en hydrodynamique et hydroacoustique, analyste investigation numérique, adjoint juriste, ingénieur infrastructures, adjoint reporter image...

L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

- 40 000 aviateurs et aviatrices, engagés et unis autour de leurs valeurs, pour protéger H24 le ciel français, la sécurité et les intérêts de la Nation.
- À travers ses missions de protection, de dissuasion et d'intervention dans le monde, l'Armée de l'Air et de l'Espace, puissance militaire aérospatiale, agit avec rapidité et précision, aussi au profit des populations.

LE SN AVEC L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Plus de 30 métiers par exemple :

Protection : agent planification et conduite des opérations aériennes, agent embarqué de surveillance aérienne, assistant mission spatiale, opérateur gendarmerie de l'air...

Soutien des forces : agent mécanicien aéronautique, aide moniteur de sport, magasinier, auxiliaire sanitaire, agent polyvalent de restauration, gestionnaire ressources humaines...

Expertise : ingénieur aéronautique / spatial, assistant simulation aérienne, agent des systèmes numériques (cyber), infirmier...

CANDIDATER AU SERVICE NATIONAL

Le service national est ouvert à tous les jeunes Françaises et Français de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme, motivés pour mettre leurs talents au service des armées pendant 10 mois.

LES CONDITIONS

- 18 – 25 ans
- de nationalité française
- avoir effectué sa journée de mobilisation (ex-JDC)

LE PARCOURS DE SÉLECTION

Dès maintenant, tout jeune intéressé peut se renseigner et s'inscrire :

- via les sites internet des armées :

www.sengager.fr/ / lamarinerecrute.gouv.fr/ / devenir-aviateur.gouv.fr

- auprès d'un CIRFA

- par téléphone : 09 70 84 51 51 (appel non surtaxé)

- auprès des animateurs de la journée de mobilisation (ex-JDC)

Il constitue son dossier de candidature, avec l'appui d'un conseiller en recrutement qui l'aidera à affiner ses choix.

Il passe une visite médicale auprès d'un médecin militaire et son dossier fera l'objet d'un contrôle de sécurité.

À la suite de commissions de sélection, régulièrement organisées au sein de chaque armée, le candidat est recontacté et informé du résultat.

En cas de sélection, il intégrera la promotion 2026 du service national en septembre, octobre ou novembre 2026 (février 2027 pour la Nouvelle-Calédonie).

Pour en savoir plus :



Ministère des Armées et des Anciens combattants
avril 2026. Ne pas jeter sur la voie publique.



LE SERVICE NATIONAL (SN)

Le service national est un engagement militaire, volontaire et sélectif, au service de la Nation.

Ouvert aux Françaises et Français de 18 à 25 ans, il permet de servir pendant dix mois au sein des armées, dans des missions concrètes et utiles à la défense nationale.



POURQUOI UN SERVICE NATIONAL ?

Dans un environnement marqué par le durcissement des rapports de puissance, la diversification des menaces et l'incertitude stratégique, l'instauration du service national permet aux jeunes qui le souhaitent de :

1. Participer à la résilience de la Nation.
2. Contribuer à la protection de la population.
3. S'engager au sein d'une communauté et servir les autres.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le service national est un engagement militaire, volontaire et sélectif, au service de la Nation.

Ouvert aux Françaises et Français de 18 à 25 ans, il est conçu pour être un tremplin dans un parcours de vie tout en contribuant au renforcement des capacités des armées.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

La durée du Service national est de dix mois.

- 1 mois de formation militaire initiale qui leur permettra d'acquies les savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur intégration dans les armées,

- 9 mois d'emploi au sein des unités, aux côtés du personnel militaire, d'active et de réserve, et civil du ministère.

COMBIEN DE JEUNES PEUVENT-ILS FAIRE LEUR SERVICE ?

Le déploiement du Service National est progressif.

En 2026, les armées recrutent 3 000 appelés du service national. La cible est de 10 000 appelés du service national en 2030.



Une expérience différente ! Le service national se déroule sur une année scolaire et peut être une année de césure pour les étudiants.

QUI PEUT S'ENGAGER ?

Les jeunes Françaises et Français, âgés de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme. Le Service national n'est pas obligatoire : il repose sur le volontariat.

Les seules conditions : être motivé, être de nationalité française, avoir entre 18 et 25 ans, avoir effectué sa journée de mobilisation (ex-JDC), présenter les aptitudes requises pour l'exercice de la fonction.

OÙ FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

Dans les unités des armées, directions et services du ministère, en métropole ou outre-mer : armée de terre, marine nationale, armée de l'air et de l'espace, également au sein de la direction générale de l'armement, du commandement de la cyberdéfense, du service d'infrastructure de la défense, du service de santé des armées, du service du commissariat des armées, du service de l'énergie opérationnelle et du service interarmées des munitions. Les 3 armées assurent le recrutement et la formation des appelés du service national.

QUAND FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

Pour 2026, les premières incorporations auront lieu à compter du 31 août 2026 et seront réparties sur 3 mois (septembre, octobre et novembre), à l'exception de la Nouvelle-Calédonie dont l'incorporation aura lieu début février 2027 en cohérence avec le calendrier scolaire local.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Académiques : droit à une césure, maintien des vœux sur Parcoursup.
Financiers : solde mensuelle d'environ 800 € bruts minimum (non comptée pour les droits à bourse), une carte de réduction sur les trajets ferroviaires nationaux (-75%).
Matériels : équipement, hébergement et alimentation gratuits. 21 jours de permission.



QUELLES SONT LES MISSIONS CONFIEES AUX APPELÉS DU SERVICE NATIONAL ?

Les appelés du service national feront pleinement partie des armées. Ils participeront à la défense nationale à travers l'ensemble des missions confiées aux armées.

Trois catégories de missions seront particulièrement représentées :

Protection du territoire : combattant de l'infanterie, équipier fusilier marin ou de l'air, combattant du renseignement - drones, opérateur passerelle de navigation, opérateur sémaphorique, opérateur gendarmerie maritime, opérateur gendarmerie de l'air, agent défense sol-air, combattant de l'artillerie...



Soutien des forces :

aide moniteur de sport, mécanicien blindé, mécanicien sur avion, assistant électricien naval, agent de transit aérien, restaurateur, conducteur routier, logisticien, photographe, opérateur munitions, auxiliaire sanitaire, assistant administratif...

Expertise : assistant simulation aérienne, chef de projet infrastructures, data analyst, chargé de projet en intelligence artificielle, chargé de la réalisation d'un banc d'évaluation de brouillage de drones, juriste, assistant communication, contrôleur de gestion...



POURQUOI FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

- Contribuer aux missions des armées.
- Partager ses compétences et ses talents au service de la Nation.
- Vivre une expérience professionnelle et humaine porteuse de sens et à valeur.
- Reprendre son parcours avec un vrai plus et intégrer le vivier de la réserve de disponibilité pour 5 ans,
- ou poursuivre son engagement dans les armées, à temps plein (active) ou partiel (réserve).

LISTE ÉLECTORALE

Vous avez changé d'adresse dans la Commune ou vous venez de vous installer à Stotzheim ?

Vous êtes mariée (à Stotzheim ou ailleurs) et souhaitez que votre nom d'épouse soit mentionné ?

Vous êtes divorcée et vous souhaitez modifier votre nom d'usage ?

Tout changement sur la liste électorale doit être sollicitée par l'électeur par écrit (courrier ou email).

Aucun changement ne peut se faire automatiquement par les services de la Commune.



DÉCLARATION EN MAIRIE – UNE OBLIGATION EN ALSACE-MOSELLE

Spécificité de l'Alsace-Moselle, le droit local instaure l'obligation de déclarer votre arrivée et votre départ auprès de la mairie.



Les nouveaux arrivants sont tenus de se présenter à la mairie pour se déclarer. À cette occasion, ils pourront s'informer sur les formalités à accomplir et s'inscrire sur les listes électorales. **Les personnes quittant la commune doivent également signaler leur départ à la mairie, et cela vaut aussi pour les déménagements au sein de la commune.**

Pour effectuer votre déclaration, vous pouvez :

- Vous rendre en mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile,
- Envoyer les informations et pièces justificatives par mail à mairie@stotzheim.fr,
- Effectuer votre déclaration via [service public.fr](http://service.public.fr)



Dans le cadre du RGDP, les informations recueillies en mairie sont réservées à l'usage des services internes de la mairie.

LA CANICULE : SANTÉ EN DANGER

En cas de fortes chaleurs que faut-il faire ?

Les conseils sont simples et adoptables par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :



- **Buvez régulièrement de l'eau** sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps** (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante** et ne buvez pas d'alcool ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- **Évitez les efforts physiques** ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- **Consultez régulièrement le site de Météo-France** pour vous informer et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).

Un numéro d'information est disponible en cas d'épisode de forte chaleur (Canicule-info-service) tous les jours de 09 h à 19 h : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)

Qui prévenir en cas de malaise ?

Si vous voyez une personne **victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur**, appelez immédiatement les secours.
Les numéros d'urgence à connaître :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Quels sont les signes de déshydratation ?

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation, notamment chez la personne âgée :

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées, le surplus d'eau sera éliminé.



INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Un registre pour aider les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations...) est tenu en mairie.

Ce recensement permet une intervention efficace et ciblée en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

La tenue d'un registre des personnes vulnérables constitue un élément vital et essentiel afin de nous permettre d'intervenir en cas de besoin, notamment dans le cadre du déploiement éventuel de notre Plan Communal de Sauvegarde.

L'inscription est volontaire, aucune inscription d'office ne pourra se faire.

Vous pouvez également inscrire un proche, avec son accord.

Le registre concerne :

- Les personnes de plus de 65 ans,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes handicapées,
- Les personnes vulnérables (isolée, sous traitement médical, femmes enceintes...)

Le formulaire d'inscription est disponible en mairie ou sur le site Internet de la Commune (informations pratiques/documents à télécharger/autres documents/fiche d'inscription registre personnes vulnérables).

Le formulaire doit être retourné en mairie par courrier ou par mail.

Les informations que vous serez amené(e) à communiquer sont strictement confidentielles

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL – ÉCOLES



Dans le cadre de grève de l'Éducation Nationale, la Commune doit mettre en place un service minimum d'accueil pour l'école maternelle et élémentaire.

Afin de pouvoir mettre en place ce service, un appel est lancé pour trouver des personnes qui souhaiteraient être bénévoles pour assurer la garde des enfants présents.

Les ATSEM pourront être sollicitées en cas de besoin.

Votre engagement sera valable jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, soit jusqu'en mars 2032.

La Commune informera l'Éducation Nationale de la liste des personnes candidates retenues.

Cette activité sera couverte par l'assurance communale.

En cas de grève, les personnes retenues seront contactées par la mairie pour connaître leur disponibilité. Un ordre de mission sera établi récapitulant les informations nécessaires.

Des fiches d'urgence seront mises à disposition par l'école.

Les parents des élèves concernés seront invités à s'enregistrer au préalable pour la bonne organisation du service.

Si vous souhaitez être candidat, merci de transmettre votre demande en mentionnant vos coordonnées ainsi que votre motivation au plus tard le 2 juillet 2026 à la mairie.

Une décision municipale officialisera votre engagement lors de la prochaine séance.

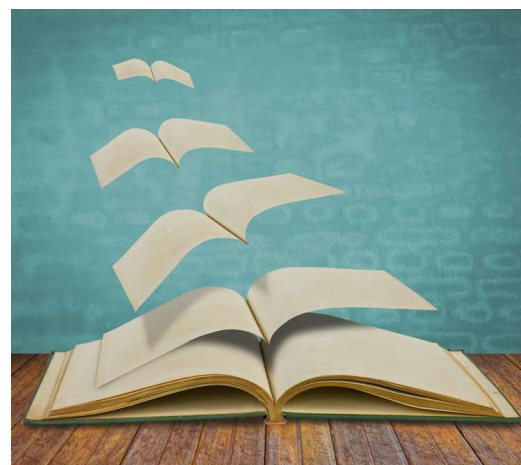
La bibliothèque municipale de Stotzheim est ouverte à tous, petits et grands. Elle regorge de trésors à explorer...

Venez -vous laisser surprendre par un livre qui vous donnera envie de voyager, de plonger dans l'imaginaire, d'apprendre quelque chose de nouveau ou tout simplement prendre un moment rien que pour vous.

Nous sommes prêtes à vous accueillir les mercredis de 16h à 18h30 et les vendredis de 18h30 à 20h pour vous guider dans votre recherche et vous proposer un (des) emprunt (s) gratuit(s). La bibliothèque est située sous le préau dans la cour de l'école primaire, route romaine.

N'hésitez pas à consulter notre catalogue en ligne sous bibliotheque-stotzheim.fr

L'équipe des bénévoles



CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2026

Votre jardin, votre balcon ou votre façade méritent d'être mis à l'honneur !

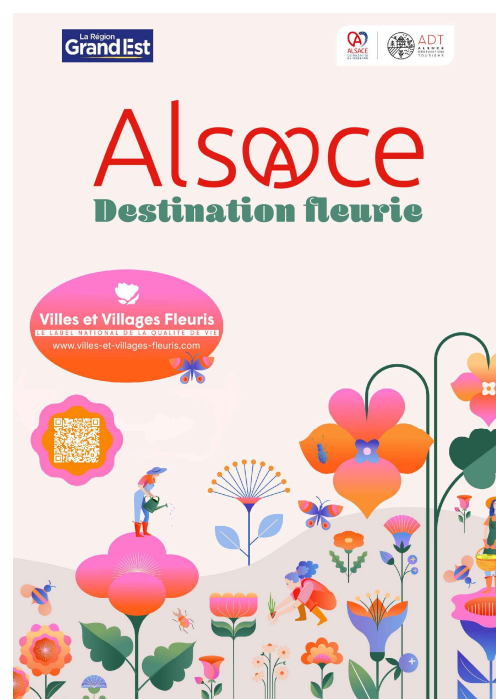
La Commune de Stotzheim participe au concours intercommunal de fleurissement du Pays de Barr et invite tous les habitants, commerçants et acteurs locaux à représenter fièrement notre commune.

Inscriptions jusqu'au 20 juillet 2026

Pour participer, il suffit de vous inscrire via le formulaire ci-dessous et de transmettre quelques photos de vos réalisations à la mairie (mairie@stotzheim.fr) :

<https://app-v4.avizi.fr/.../cT0zOTQxJm1haWw9Mg==/none/none>

Vous pouvez également participer au concours départemental avec le QR CODE de l'affiche ci-contre :



SPA FOURRIÈRE MUNICIPALE D'EBERSHEIM

La Commune ayant une convention avec la fourrière municipale d'Ebersheim, nous vous informons que toute personne trouvant un animal errant, abandonné ou blessé, doit impérativement le ramener à la fourrière municipale d'Ebersheim **après avoir laissé un message sur le répondeur au 03 88 57 64 68.**



Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la fourrière municipale :

SPA FOURRIÈRE MUNICIPALE D'EBERSHEIM

55 route de Scherwiller 67600 EBERSHEIM

03 88 57 64 68 (merci de laisser un message)

Retour sur une belle rencontre placée sous le signe de l'amitié franco-allemande !

Le conseil municipal a eu le plaisir d'accueillir une vingtaine de visiteurs venus d'Ortenberg... en mobylettes et Solex ! Parmi eux, Mme la Maire d'Ortenberg Amalia Lindt Hermann et Markus Vollmer Maire honoraire.

Cette rencontre devait initialement s'inscrire dans le cadre des célébrations des 60 ans du jumelage, mais avait malheureusement dû être reportée l'an dernier en raison de mauvaises conditions météorologiques.

Heureusement, cette année, l'accueil a pu se dérouler dans une ambiance chaleureuse sur la place de la mairie.

Un grand merci à nos amis allemands pour leur visite et ce beau moment de partage et de convivialité !



SEMAINE SANS ÉCRAN

La semaine sans écran s'est achevée, merci à celles et ceux qui ont participé !

Nous espérons que les activités proposées vous ont séduits, et qu'elles vous ont permis de faire de nouvelles rencontres et de re-découvrir le plaisir d'échanger !

Et qui sait...peut-être cette expérience vous aura-t-elle donné des idées pour maintenir certaines habitudes au quotidien : prendre le temps de discuter, sortir, jouer...

À l'an prochain pour une nouvelle édition !



Vendredi 22
Pétanque et pique nique

Lundi 25
Activité Zumba



Balade en roller

Gouter des sportifs



Mardi 26
Soirée Loups Garous

ENTENTE MUSICALE STOTZHEIM WESTHOUSE

STOTZ'EN SCÈNE

Un immense merci à toutes les personnes présentes samedi soir pour cette toute première édition de STOTZ'EN SCÈNE.

Cette nouvelle formule, imaginée autour d'un esprit guinguette et musical, était un vrai pari pour l'Entente Musicale Stotzheim–Westhouse. Voir autant de monde réuni dans la cour de l'école, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, est une immense satisfaction pour l'ensemble des musiciens et bénévoles.

Merci au public, aux habitants de Stotzheim et des environs, venus nombreux profiter de cette soirée. Votre présence, vos retours et votre bonne humeur ont largement contribué à la réussite de cette première édition. L'objectif était simple : proposer un moment populaire, festif et accessible à tous autour de la musique live. Grâce à vous, ce rendez-vous a trouvé tout son sens dès sa première année.

Un grand merci également à l'Union Musicale de Basse-sur-le-Rupt pour leur prestation de qualité, leur sympathie et l'énergie qu'ils ont apportée tout au long de la soirée. Leur venue a parfaitement lancé ce nouveau concept de rencontre musicale entre harmonies.

Nous remercions aussi chaleureusement l'ensemble des bénévoles, musiciens, familles et amis qui ont participé à l'installation, au service, à la préparation des tartes flambées, à la buvette, au rangement et à toute l'organisation nécessaire avant, pendant et après la manifestation. Sans cet engagement collectif, une telle soirée ne pourrait tout simplement pas exister.

Merci également à la commune de Stotzheim, aux élus présents, ainsi qu'à nos partenaires institutionnels pour leur soutien et leur accompagnement.

Cette belle réussite nous motive déjà pour la suite... pour vous faire découvrir d'autres formations locales de talent.

L'Entente Musicale Stotzheim–Westhouse cherche également à renforcer ses rangs.

Musiciens débutants ou confirmés, jeunes ou moins jeunes, n'hésitez pas à nous rejoindre. Les répétitions ont lieu tous les mardis soir à la salle des fêtes de Stotzheim.



LES SORTIES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Semaine nature à Equivallée pour l'école élémentaire de Stotzheim



Fin avril et début mai, les 4 classes de l'école élémentaire sont allées à Equivallée à Albé. Au programme, équitation avec parcours dans le manège et balade dans la forêt. Mais aussi pansage des poneys et travail dans le cahier d'équitation. Ils ont également nourri les animaux (poules, cochon, cochons d'Inde, dromadaire...), fait du Landart, des cabanes dans la forêt, une chasse au trésor, des bricolages nature...

C'était trop bien !



Texte écrit avec les CE1/CE2 de l'école



Sortie au champ du feu CE2/CM1 et CM1/ CM2

Au programme des CM1-CM2 : randonnée de plus de 5 km le matin et course d'orientation l'après-midi. Au programme des CE2-CM1 : course d'orientation le matin et randonnée l'après-midi. Le soleil était au rendez-vous.

Les enfants ont beaucoup apprécié



Programme de notre journée à Strasbourg

8h15 : Départ en bus de Stotzheim

9h15 : Arrivée à Strasbourg

9h30 : Visite à pied de la ville (Pont du Corbeau, place Gutenberg : inventeur de l'imprimerie)

10h : Découverte de la cathédrale (façade, statues extérieures ...) avec des explications historiques.

11h : Visite du musée Tomi Ungerer (qui est né en 1931 et décédé en 2019) avec Anastasia, l'animatrice.

12h45 : Pique-nique dans l'herbe.

14h : Retrouvailles avec la classe de CE1-CE2.

14h30 : Promenade en bateau-mouche sur l'Ill.

15h45 : Marche jusqu'au bus.

16h40 : Retour à l'école.

Quelle belle journée bien remplie !

Texte écrit collectivement par les élèves de CP suite à la sortie culturelle à Strasbourg le mardi 26 mai 2026

SORTIE VÉLO – JUMELAGE STOTZHEIM / ORTENBERG Dimanche 26 juillet 2026

L'année dernière, dans le cadre du jumelage avec Ortenberg, nous avons organisé une sortie à vélo jusqu'à notre commune partenaire.

À notre arrivée, des amis allemands nous ont réservé un accueil particulièrement chaleureux, dans une ambiance conviviale et amicale. Cette belle journée a permis de partager un moment sportif tout en renforçant les liens qui unissent nos deux communes.

Suite à cette expérience, de nombreux participants ont exprimé le souhait de renouveler une sortie cette année.

Nous vous proposons donc une nouvelle balade !

Départ : Stotzheim – 9h30

Parcours : voie verte "Portes du Bonheur" et voie verte de la Bruche

Boucle de 50 à 60 km – facile, sans dénivelé ou très léger

Des amis allemands seront présents et prendront le départ avec nous afin de partager cette journée ensemble.

Au programme :

Pause-café / brioche en matinée

Repas tiré du sac à midi

Une à deux petites haltes touristiques

Au retour :

Moment convivial sur la place de la mairie, autour d'un petit repas

Inscription obligatoire avant le 12 juillet 2026

En mairie ou par mail : mairie@stotzheim.fr en indiquant les infos suivantes :

- Nom & Prénom
- Nombre de personnes
- Numéro de téléphone
- Adresse mail

Attention : places limitées

Une belle occasion de se retrouver, de pédaler ensemble et de partager un moment chaleureux entre habitants des deux communes !



MARCHÉ PAYSAN À ORTENBERG – INVITATION 2026



Dans le cadre de notre jumelage avec Ortenberg, nos amis allemands nous avaient invités l'année dernière à participer à leur marché paysan, qui se tient tous les mercredis après-midi, de mai à septembre, sur la place de la mairie.

Cette année encore, ils invitent chaleureusement des producteurs de Stotzheim à participer à cet événement, qui aura lieu **le mercredi 8 juillet 2026, de 16h30 à 20h.**

Ce marché est un moment convivial et enrichissant, propice aux rencontres et aux échanges dans une ambiance festive. Sur place, vous trouverez une petite restauration ainsi qu'une animation musicale pour accompagner cette belle fin d'après-midi.



Aux habitants de Stotzheim,

Comme chaque année le théâtre de Strasbourg organise un ramassage pour les abonnés du TAS avec 5 pièces au programme entre Octobre et Mai. Le Bus vous prendra place de la mairie et vous déposera à l'Opéra devant le théâtre. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à m'appeler au 07 88 91 05 21.

Fabienne Scharwatt



BALADE DES MYRTILLES

L'E.S.STOTZHEIM organise de nouveau sa traditionnelle balade des myrtilles aux alentours du village avec un repas à l'issue de cette balade.

Cette balade est prévue **le dimanche 05 juillet**. Si vous ou une de vos connaissances voulez y participer, vous pouvez réserver à l'aide du formulaire de réservation que vous trouverez ci-joint et dans le lien ci-dessous : <https://esstotzheim.sportsregions.fr/saison-2025-2026/documents> à compléter et à transmettre à Pascale WALTER - 5 Route romaine à Stotzheim. Renseignements au 06.36.94.44.18

Vous pouvez réserver à l'aide du formulaire de réservation que vous trouverez ci-joint et dans le lien ci-dessous : <https://esstotzheim.sportsregions.fr/saison-2025-2026/documents> ou au 06.36.94.44.18

 L'Etoile Sportive de Stotzheim vous invite à sa	
BALADE DES MYRTILLES le 5 Juillet à Stotzheim	
Départ de 9h à 11h au stade 2 parcours : 9km/11km	
1er arrêt : boisson chaude - brioche 2ème arrêt : boisson - brezel	
Repas (salle des fêtes) : Pâté de saumon aux myrtilles Oniglet de veau Tarte aux myrtilles Café	
Prix du repas : 26€ adulte 14€ enfant (-11ans) Repas sans la marche : 21€	
 	
Traversée du parc du château de Grünstein Pascale WALTER 06.36.94.44.18	
TALON REPONSE à retourner avant le 25 juin	
Prénom Nom : Adresse : Mail : Société/Club/autre :	
Réserve : x balade + repas adulte à 26 € x balade + repas enfant à 14 € x menu adulte à 21 € x menu enfant à 8 €	
Et joins le règlement par chèque ou espèces de €.	
 	
A Pascale WALTER 5 Route Romaine 67140 STOTZHEIM 06.36.94.44.18	



Stotzheim

Près de Barr A35 sortie 13



Moissons et Métiers d'antan

Au Waldele
Elendgaessel

(Coord. GPS : 48.38022, 7.48250)

19 juillet 2026

de 11h à 20h

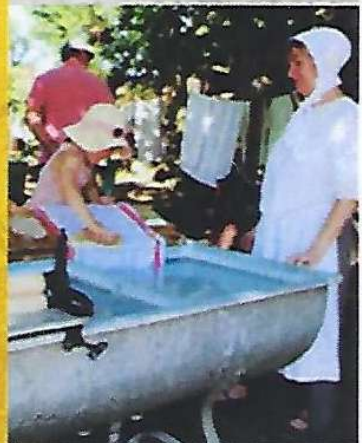
Petite restauration
Tartes flambées
Fauçage – battage
Vieux métiers
Chevaux – tracteurs
Promenades
Animations en non-stop
Activités pour les enfants
Ambiance champêtre

Entrée gratuite



moissons et métiers d'antan

www.stotzheim.com - Ne pas oublier la voie publique



Marché des créateurs **STOTZHEIM**

27.09.26 - 10h à 17h

Entrée gratuite

Petite restauration

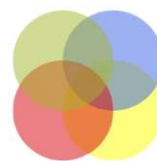
Tombola : de nombreux lots à gagner

**Espace Marie Sigrist - Salle des fêtes
29 Rue de Benfeld, 67140 Stotzheim**



Retrouvez les exposants sur facebook
"Cercle Saint Nicolas - Stotzheim"

Association Cercle Saint Nicolas.



Conception : Association Cercle Saint Nicolas Stotzheim - Impression : Mairie de Stotzheim - Ne pas jeter sur la voie publique